

CRIS & DA
UNESCO

le monde

14-2-85.

débats



L'UNESCO ne doit pas être un tribunal

par FRANÇOIS VALÉRY (*)

LA France a toujours soutenu l'UNESCO. Ce soutien a été affirmé par tous les chefs d'Etat, notamment le général de Gaulle, et jusque sous le présent septennat, chaque fois que l'occasion leur en fut donnée. Non pas tant à cause de la présence à Paris du siège de l'Organisation, ou de la place relativement privilégiée dont y bénéficie encore notre langue (et à laquelle la présence, en tant que directeur général, d'un homme qui lui fait honneur par la maîtrise avec laquelle il l'emploie, n'est pas étrangère), mais en raison de ce que l'UNESCO doit à notre conception de la culture, et à un humanisme qui répond à nos traditions les plus authentiques.

Le rôle de pionnier souvent joué par l'UNESCO ne devrait pas être ignoré. Elle a été à l'origine de concepts aujourd'hui pleinement assimilés, ceux par exemple de planification de l'éducation, d'éducation permanente, de politique scientifique, de politique de l'environnement, de responsabilité internationale dans la protection des sites et des monuments. Elle a par ailleurs donné naissance ou sert de support à des organismes dont l'utilité n'est pas contestable comme, parmi bien d'autres, la commission océanographique internationale, le Bureau international de l'éducation, plus récemment le programme de développement de la communication, première tentative pour faire,

dans ce domaine, des efforts concrets en faveur des pays démunis en se dégageant des ambiguïtés, potentiellement dangereuses pour la liberté d'expression, du nouvel ordre de la communication. Pourquoi ne pas mentionner le CERN, qui est aussi une émanation, devenue indépendante, de l'UNESCO.

Mais l'Organisation, telle qu'elle a été conçue, ne se réduit pas à une somme d'activités qu'après tout, on aurait pu confier à des instances plus techniques, voire à des programmes bilatéraux ou régionaux. Elle est, au sein du système des Nations unies, la moins spécialisée des institutions spécialisées (son champ de compétence couvrirait ceux de cinq ou six départements ministériels français) dotée, comme les autres, d'organes servant de cadre à la concertation et au dialogue. Cette structure, jugée parfois trop lourde, donne ses chances à une interdisciplinarité (d'ailleurs difficile à rendre effective) et correspond au rôle intellectuel et moral que l'Acte constitutif confère à l'Organisation. Elle offre, notamment aux pays qui n'ont pas le même accès que d'autres aux délibérations où leurs intérêts sont cependant en jeu, une occasion de s'exprimer qui n'est pas sans profit pour eux-mêmes, ni sans enseignement pour tous.

Il est regrettable que ce cadre soit

souvent utilisé à des fins qui détournent l'UNESCO de la mission qui lui est propre. La France n'a cessé de le dire. (Est-il normal, par exemple, que lors des conférences générales, tant de temps soit consacré à des débats qui ne portent que sur une fraction, d'ailleurs marginale, du programme ?) L'UNESCO prête ainsi le flanc au reproche qui lui est fait de « politisation ».

Le danger de propagande

Il faut, à ce sujet, pour être objectif, dissiper un malentendu, né de la confusion entre « politique » et « politisation ». Par la finalité que lui assigne sa Charte, par sa structure institutionnelle, l'UNESCO est et ne peut être que « politique », de même que sont « politiques » les domaines où s'exercent son action, qu'il s'agisse de l'éducation - ne le constate-t-on pas tous les jours ici même, en France, - de la culture - n'est-il pas patent que les facteurs d'ordre culturel sont aussi déterminants pour l'évolution de nos sociétés, en proie à des crises d'identité liées au processus de développement et d'adaptation aux technologies nouvelles, - aussi bien que des facteurs économiques ou encore de l'information ?

(*) Ancien ambassadeur, représentant de la France auprès de l'UNESCO.

Mais tout autre est l'utilisation de l'organisation à des fins tactiques ou de propagande. C'est là un danger réel. Car si l'UNESCO ne fait que reprendre un discours qui a sa place aux Nations unies, en abordant des sujets (autrement que dans le cadre strict de ses compétences) qu'elle n'est en aucun cas en mesure de régler (par exemple le désarmement, ou le Moyen-Orient), perdant sa spécificité, elle risque de perdre sa raison d'être. De même, si elle a, dans le domaine des droits de l'homme, une mission d'ailleurs limitée, dans l'accomplissement de laquelle elle n'a obtenu que de timides résultats, mais qui ont concouru à sortir quelques hommes du cachot, elle ne saurait s'ériger en tribunal jugeant les gouvernements, ni prononcer d'exclusives ou d'inclusions.

Car elle mettrait en cause l'universalité à laquelle elle a, à un double titre, vocation : en tant qu'institution du système des Nations unies, et en vertu du fait qu'au-delà même de la diversité des cultures, dont elle a beaucoup contribué à faire connaître la richesse, la culture a une valeur universelle, dont la violation ne peut conduire qu'à l'incompréhension et à l'intolérance.

Il n'est pas souhaitable d'entrer dans des controverses qui ont projeté l'UNESCO dans une actualité qui contraste avec le peu d'attention que les médias lui accordent d'ordinaire. Rien d'ailleurs ne devrait être fait pour accentuer les divergences et rendre plus difficile un retour à l'universalité, laquelle est inscrite dans sa mission même.

En raison de la position équilibrée qui fut toujours la sienne et qu'elle a su maintenir, au cours d'une année difficile, grâce à notre représentation, la France est en mesure de dire des choses utiles : sa situation particulière lui fait un devoir de le faire. Beaucoup attendent d'elle des propositions simples et concrètes qu'il conviendrait de mettre au banc d'essai d'une consultation restreinte mais représentative. Celle-ci ne devrait exclure personne, et certes pas les Etats-Unis, non pour se plier à des vues dont on ne sait d'ailleurs pas ce qu'en réalité elles sont, mais parce que leur absence prolongée aurait des conséquences que personne ne peut pour l'instant mesurer.

L'objet de telles propositions devrait être de rendre l'UNESCO plus efficace, notamment dans son action d'aide au tiers-monde, mieux compréhensible, et partant, plus crédible. En particulier, pour que cette action bénéficiât du plus large soutien possible, ne devraient être retenues dans le programme que les activités sur lesquelles il n'existe pas de désaccord de principe. Cela est peut-être plus facile qu'il ne paraît, car les pays membres ont toujours été d'accord sur au moins les trois quarts du programme.

Le moyen le plus pratique pour y parvenir serait d'adopter, pour le programme et le budget (à l'instar de ce qui existe dans une autre institution du système, l'ONUDI), une procédure de consensus qui existe déjà dans le cadre de la Conférence générale. Il s'agit en somme par ce moyen (mais ce n'est pas sans doute le seul) d'ouvrir la voie de l'avenir à une UNESCO qui demeure, ou redevienne, ce qu'elle doit être, en revenant aux sources de son inspiration. Tous les pays membres, plus particulièrement ceux qui ont le plus besoin de l'UNESCO, pourraient sans doute être amenés à reconnaître qu'il n'est pas pour celle-ci d'autre perspective.

Du bon usage des attermoissements soviétiques

par FRANÇOIS DE ROSE (*)

LE yo-yo diplomatique auquel se livre M. Gromyko à propos des conditions de succès des négociations convenues à Genève le 8 janvier aura servi à quelque chose s'il rappelle aux Occidentaux qu'il leur faut d'abord s'occuper de leur sécurité et seulement ensuite s'adapter, dans la mesure du possible, aux convenances du Kremlin.

En reposant toutes les conditions dont il sait parfaitement qu'elles sont inacceptables pour les Américains (arrêt des travaux sur la défense antimissiles), pour les Français et les Britanniques (prise en compte de leurs forces stratégiques dans les négociations entre les deux Grands), et qui devraient l'être pour les autres Européens (suspension de la mise en place des euromissiles), le ministre soviétique montre en tout cas qu'il n'est pas vraiment talonné par la nécessité d'arriver à un accord sur aucun des sujets retenus à Genève. C'est dire que notre hypothèse de base, à savoir la hâte de Moscou de bloquer les travaux américains sur la « guerre des étoiles » n'est pas nécessairement fondée.

Tout se passe au contraire comme si l'URSS donnait aujourd'hui la

priorité aux retombées politiques de cette question dans la mesure où elles compromettraient la solidarité occidentale.

Et elle a déjà engrangé deux succès.

Le premier est d'avoir obtenu que M. Shultz souscrive, dans le communiqué, à l'idée que le but ultime des négociations est « l'élimination totale des armes nucléaires, où quelles soient ». Les Etats-Unis ont ainsi accepté une formule que Moscou s'ingénie à faire entrer dans le langage diplomatique alors qu'elle est dépourvue de toute signification pratique mais trompe l'opinion. L'on n'obtiendra jamais l'élimination totale des armes nucléaires pour la bonne raison que ce que l'on sait faire on ne l'oubliera pas et que l'on « ne fera pas rentrer le génie atomique dans sa bouteille ».

Le deuxième succès tient à l'idée de moratoire sur la mise en œuvre de telle ou telle mesure dans l'attente d'hypothétiques progrès dans les conversations. La preuve en est administrée par les difficultés que rencontre le gouvernement belge pour le déploiement des missiles prévus sur son territoire.

Sans illusion

Et comme l'on est bien évidemment sans illusion au Kremlin sur les chances d'un accord, les programmes de l'armée rouge peuvent se poursuivre dans le plus épais secret alors que la Maison Blanche a abattu ses cartes avant même tout accord avec le Congrès et que les discussions vont bon train dans notre camp sur le découplage ou non découplage que provoquerait, entre les Etats-Unis et nous, la réalisation à quinze ou vingt ans d'échéance d'un programme qu'il reste encore à définir.

Face à cette tactique, la meilleure parade pour les Occidentaux serait de mettre ces délais à profit pour faire passer la discussion sur la militarisation de l'espace du stade des polémiques à celui des problèmes pratiques. C'est-à-dire chercher à

savoir si, comme l'affirment les Américains, une protection au moins partielle contre les missiles de l'agresseur pourrait s'appliquer à l'Europe, aussi bien, sinon mieux qu'aux Etats-Unis.

On n'arrêtera pas le progrès. Et si ces techniques sont porteuses d'avenir, les antimissiles verront le jour, que cela nous convienne ou non.

Plutôt que de mettre leurs espoirs dans un arrêt sur le tapis vert de la marche de la science et de la technologie, les Européens feraient mieux d'étudier, entre eux et avec les Américains, comment en faire bénéficier leurs laboratoires sur le plan de la recherche, leurs usines sur le plan des productions et de l'emploi et leur demi-continent sur le plan de la sécurité.

(*) Ambassadeur de France.